



## **Circulaire - Information concernant le rappel de la vaccination COVID-19 pour le personnel hospitalier de la Région de Bruxelles-Capitale.**

### **1. Contexte**

Les objectifs principaux de la campagne de vaccination Covid-19 sont de protéger les groupes à risque et d'obtenir une immunité de groupe dans la population afin de contenir la diffusion du coronavirus. La vaccination protège des formes graves de la maladie et sauve des vies.

Il est donc primordial de se faire vacciner. Non seulement pour soi-même, mais aussi pour son entourage. Notre objectif final est de retrouver une vie normale.

### **2. Situation actuelle**

L'incidence de l'infection par le COVID-19 dans la population et le nombre de patients hospitalisés pour cette maladie sont de nouveau en augmentation. La quatrième vague est un fait et les personnes vulnérables sont encore une fois plus susceptibles d'être infectées, ce qui place le secteur des soins de santé à nouveau sous pression.

Dans ce contexte, il est très important de maintenir le système de santé et de minimiser la transmission du virus dans le secteur des soins. Les personnes vulnérables et dépendantes doivent pouvoir continuer à recevoir des soins sûrs, et nos indispensables prestataires de soins qui entrent en contact avec les patients doivent pouvoir continuer à exercer leur fonction en toute sécurité.

### **3. Pourquoi un vaccin de rappel est-il proposé aux prestataires de soins de santé ?**

L'avancée des connaissances scientifiques a montré :

- que l'efficacité des vaccins diminue au fil du temps auprès des personnes vulnérables. Quand elles font partie d'une collectivité, ces personnes peuvent être particulièrement mises en danger par un cluster;
- qu'une dose supplémentaire d'un vaccin à ARNm (actuellement Pfizer ou Moderna) peut offrir une meilleure protection. Cette dose supplémentaire permet de renforcer le système immunitaire et d'augmenter l'immunité individuelle et la protection du groupe.

### **4. Quels sont les prestataires de soins de santé qui peuvent bénéficier d'un rappel de vaccination à ce stade ?**

Le 30 octobre 2021, la Conférence interministérielle (CIM) Santé publique a décidé de proposer également un vaccin supplémentaire ou de rappel, outre aux groupes vulnérables, **au personnel en contact avec les patients**, y compris les stagiaires et les étudiants de plus de 18 ans travaillant dans les hôpitaux et les hôpitaux psychiatriques.

## 5. Quels vaccins sont utilisés comme vaccins de rappel ?

La dose de rappel sera uniquement effectuée avec des vaccins ARNm. En Belgique, seulement les vaccins de Pfizer BioNTech (Comirnaty) et Moderna (Spikevax) seront utilisés pour les doses de rappel.

Il sera donc utilisé comme vaccin de rappel le vaccin Pfizer ou Moderna pour le personnel et les indépendants travaillant dans les hôpitaux et les hôpitaux psychiatriques ainsi que ceux entrant en contact avec les patients à savoir les stagiaires et les étudiants de plus de 18 ans.

**Remarque importante** : les instructions pour l'administration d'une dose répétée du vaccin Pfizer et du vaccin Moderna sont différentes. **Le point le plus important** à noter est que **pour le vaccin Moderna, une demi-dose est utilisée comme dose de rappel (= 3ème dose)**. Pour Pfizer, la dose complète est utilisée comme dose de rappel. De plus amples informations à ce sujet vous seront envoyées dès que possible dans un courrier séparé.

## 6. Combien de temps doit-il s'écouler entre la dernière dose obtenue d'un vaccin précédemment administré et la nouvelle dose d'un vaccin à ARNm ?

Dernier vaccin reçu (unidose ou seconde dose)	Intervalle de temps à respecter avant d'administrer le vaccin de rappel
Johnson & Johnson (unidose)	4 mois
Astra Zeneca	4 mois
Pfizer	6 mois
Moderna	6 mois

## 7. Le rappel de la vaccination avec le vaccin Covid-19 peut-elle être administrée en même temps que le vaccin contre la grippe classique ?

En fonction des recommandations des experts de santé, la Task Force Covid-19 nationale a spécifié qu'il ne faut pas respecter un délai minimal entre la vaccination contre le Covid-19 et des vaccins inactivés. Les sources scientifiques indiquent que les deux vaccins (Covid-19 + Grippe) peuvent être administrés simultanément. Il est préférable d'inoculer le vaccin contre la Covid dans le bras droit et le vaccin contre la grippe dans le bras gauche afin de faciliter le suivi d'éventuels effets secondaires.

## 8. Où se déroule la vaccination pour les prestataires de soins dans les hôpitaux ?

Les prestataires de soins au sein de ces collectivités seront vaccinés au sein de la collectivité à laquelle ils appartiennent et ce par les équipes locales ou par la médecine du travail, et ce en concertation avec le médecin du travail.

## 9. Début de l'administration du vaccin de rappel

Cette étape de la vaccination peut être lancée dès que votre institution est prête.

Le médecin du travail de votre institution vous contactera pour organiser cette vaccination. Bien entendu, vous pouvez également contacter vous-même le médecin du travail en charge de votre collectivité en ce qui concerne la préparation de ce cycle de vaccination.

Vous pouvez d'ores et déjà établir un aperçu actualisé du nombre exact de vaccins dont votre institution aura besoin pour cette étape de la vaccination. Tenez également compte de tout nouveau recrutement de personnel qui pourrait avoir lieu dans l'intervalle.

Les informations pratiques pour préparer cette vaccination vous seront envoyées, ainsi qu'au médecin du travail responsable, dans les meilleurs délais. Si vous avez encore des questions après avoir reçu ces informations, vous pouvez nous contacter par e-mail : [vacci-hyg@ccc.brussels](mailto:vacci-hyg@ccc.brussels)

Nous tenons à vous remercier à nouveau pour tous vos efforts et votre coopération lors de cette étape de notre campagne de vaccination.

Voor de Leidend Ambtenaar, afwezig,

Sophie Verhaegen

Directie Gezondheid en Bijstand aan Personen  
Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie